

# Bilan Qualité 2009

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

**6 résultats conformes sur 6 analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 29.3 °F -  
maxi : 29.4 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 40.9 mg/l -  
maxi : 46.9 mg/l

**Eau conforme**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.04 mg/l -  
maxi : 0.05 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.12  
µg/l

**Eau non conforme**



► Tous les résultats des  
analyses pour les autres  
paramètres sont conformes aux  
limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le  
réseau de **BALBINS-ORNACIEUX**, dont les  
installations sont exploitées en régie directe,  
par la Communauté de Communes du Pays  
de Bièvre-Liers.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage de Seyez et Donis qui se  
situe sur la commune d'ORNACIEUX.

**Traitement :**

L'eau distribuée est désinfectée au préalable, par un  
traitement à base de rayonnements ultraviolets.

## Nos conclusions

L'eau distribuée par la Communauté de  
communes du Pays de Bièvre-Liers,  
sur **le réseau de BALBINS-  
ORNACIEUX**, au cours de l'année  
2009, a présenté une qualité  
bactériologique satisfaisante; elle est  
conforme aux limites réglementaires  
fixées pour les autres paramètres  
chimiques recherchés. Des traces de  
pesticides au dessus de la limite  
réglementaire ont cependant été mises  
en évidence, sans occasionner de  
restriction pour la consommation.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est  
organisé par le service santé environnement de  
la Direction Départementale des Affaires  
Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire  
agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource,  
à la production après traitement ou en sortie  
de réservoir, et au robinet du consommateur.  
Le nombre d'analyses effectuées dépend du  
nombre d'habitants desservis et des débits de  
production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences  
de qualité de deux types : des limites de qualité  
pour les paramètres dont la présence dans  
l'eau peut induire des risques sanitaires à court  
ou à long terme et des références de qualité  
pour des paramètres indicateurs de pollution  
ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller  
en permanence la qualité de l'eau par un examen  
régulier des installations et un programme de  
test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis  
en place afin de préserver la ressource en eau  
des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire  
sont régulièrement adressés et affichés à la  
mairie de votre commune.